

Lettre ouverte aux chasseurs d'Occitanie

Madame, Monsieur, Amis chasseurs occitans,

Lors de la dernière assemblée générale de la FNC, des dispositions ont été votées à une majorité de 96% des présidents de fédérations des chasseurs afin de veiller à l'absence de pratiques concurrentielles ou de discrimination entre fédérations pour les validations nationales, ce qui se ferait au détriment des chasseurs.

Les mécanismes visant à capter un chasseur extérieur, notamment par des surfacturations de cotisations territoriales, de carnets de battue ou de prélèvements ou encore par des vignettes par exemple, sont ainsi totalement interdits.

Malheureusement, la Fédération des chasseurs de l'Aude vient de se distinguer à nouveau avec une voix discordante et le développement de pratiques discriminatoires tout à fait condamnables.

Des informations et des témoignages qui sont remontés à la FNC comme aux fédérations voisines, il ressort en effet que des chasseurs qui ne prendraient pas leur validation dans l'Aude seraient contraints de payer des frais de dossier spécifiques de 5 euros, pour obtenir des vignettes payantes nécessaires pour pouvoir chasser le petit et le grand gibier dans ce département. De même, un chèque de caution de 50 € serait exigé pour la délivrance d'un carnet cynégétique. Ces pratiques s'apparentent à l'instauration de cotisations déguisées visant au premier chef des chasseurs occitans venant chasser peu ou prou dans ce département.

Par ailleurs, selon mes sources, les ACCA et les sociétés de chasse de l'Aude seraient également mobilisées au prix d'un chantage en forme de menace, pour amener les chasseurs des autres départements à prendre leur permis dans l'Aude, sous peine de ne pas bénéficier de réduction sur la contribution territoriale instaurée depuis cette année.

La Fédération départementale des chasseurs de l'Aude aurait mis en œuvre un système d'une nature discrète mais choquante puisque les démarches se font verbalement auprès des présidents d'ACCA et des chasseurs extérieurs, y compris lorsqu'ils sont dans des départements éloignés.

J'ajouterai que vous devez savoir tout de même que des décisions de justice ont été rendues, tant sur le plan administratif que sur le plan pénal, à propos de dispositions déjà adoptées dans le passé par la même fédération. En effet, celle-ci a été condamnée par le Tribunal administratif de Montpellier dans un jugement du 3 novembre 2016 ainsi que par la Cour de Cassation, selon plusieurs arrêts du 20 novembre 2018. La Fédération départementale des chasseurs de l'Aude persiste donc dans une voie illégale et expose les chasseurs à des situations pour le moins risquées et hasardeuses.

L'intérêt de ces décisions est de rappeler qu'une fédération ne peut pas obliger des chasseurs qui ne sont pas ses adhérents à payer une forme de cotisation plus ou moins déguisée, ou une sorte de droit de péage, au seul prétexte qu'ils viennent chasser dans le département de l'Aude.



Fédération Nationale des Chasseurs

Garant de l'unité nationale de la chasse en France et de la sauvegarde des intérêts des chasseurs, comme de la pérennité du système fédéral, je me vois donc dans l'obligation d'intervenir pour faire cesser de tels agissements.

Si ces pratiques ne cessent pas immédiatement, la FNC n'hésitera pas à engager une procédure contre la Fédération de l'Aude. Les fédérations limitrophes ne manqueront pas également de porter plainte pour obtenir réparation de leur préjudice financier. Elles défendront leurs adhérents qui seraient victimes de ces pratiques discriminatoires.

Je souhaite également m'adresser aux chasseurs de l'Aude, lesquels sont touchés par une pression financière disproportionnée sur leur territoire qui aurait soit disant pour origine la réforme de la chasse française. Or, le permis national à 200 € ne doit pas servir de bouc émissaire, pour masquer la réalité d'une mauvaise gestion de la part d'une fédération de chasseurs.

Bien que je ne dispose d'aucune prérogative sur l'administration de cette fédération, je me dois aujourd'hui de vous dire que cette fédération fonctionne anormalement, et cherche à masquer son déséquilibre financier par une taxation abusive pratiquée sur ses propres chasseurs, via leurs territoires, et sur les chasseurs extérieurs.

Bien sûr la Fédération de l'Aude n'a eu de cesse de faire croire dans le journal fédéral de l'Aude et dans la presse que tout cela n'était que la conséquence fâcheuse de la réforme de la chasse française.

Non seulement c'est faux mais personne n'est plus dupe de la réalité d'une situation qui devient financièrement, socialement et démocratiquement explosive dans cette fédération.

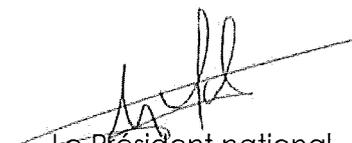
Tout cela doit cesser. Ces pratiques déshonorent la chasse française et font courir un risque important à l'ensemble de nos structures alors que notre force est dans notre unité et dans des pratiques loyales entre nous.

La FNC n'a pas toujours été à la hauteur de sa fonction dans la gestion des crises fédérales, car remettre de l'ordre n'est sûrement pas politiquement populaire.

Mais je ne fonctionne pas de cette façon et j'entends assumer mes responsabilités pour défendre l'intérêt général des chasseurs. L'Etat devra en faire de même, et j'attends de sa part une réponse ferme pour remettre cette fédération dans la droite ligne d'un fonctionnement normal.

Pour finir, je demande à chaque chasseur de ne céder à aucune pression malsaine, et de choisir de prendre son permis de chasser là où il le souhaite, sans payer au-delà du raisonnable.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Amis chasseurs occitans, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Le Président national
Willy SCHRAEN

